



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil  
communal le 6 décembre 2018**

## **RAPPORT DE MINORITE 22/2018 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Budget communal pour l'année 2019**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les participants aux séances d'étude du budget 2019 vous sont connus par le rapport de majorité, ainsi que les points discutés. Cela ne sera donc pas répété dans ce rapport, qui explique pourquoi nous ne par tageons pas la décision de refuser purement et simplement ce budget.

Le rapport de majorité vous a informés qu'une très large majorité de la Commission des finances a décidé de proposer que le Conseil communal refuse le budget (de fait le renvoie à la municipalité, puisque la commune doit avoir un budget). De plus, une large majorité a jugé qu'il était même inutile de rencontrer la municipalité après ce vote.

## **Recherche de solution, ou politique du pire ?**

Venant après la proposition acceptée par le Conseil communal de suspendre la moitié de la municipalité restante, ces décisions de la CoFin posent une première question en deçà du budget : une fois admis que notre commune connaît une crise, veut-on essayer de proposer des moyens d'en sortir ou pratique-t-on la politique du pire ? C'est le second choix que semble avoir fait une large majorité des partis de ce conseil, qu'ils soient « gouvernementaux », « ex-gouvernementaux », ou pas.

## **Marge de manœuvre très limitée**

Les raisons du déficit sont rapidement expliquées en page 2 du préavis municipal. L'examen du budget en commission n'a pas mis à mal les grandes lignes de cette explication, qui sont reprises en page 3 du rapport de majorité. La commission a pu constater que la plus grande partie de la dégradation des finances provient de « causes externes » sur lesquelles la commune n'a pas de prise : facture sociale (2,3 millions), péréquation intercommunale (1,6 million), VMCV (0,9 million), REVE (0,6 million), fortes hausses des cotisations LAA et APG maladie (1,8 million), augmentations statutaires (annuités), augmentation des charges du personnel découlant de l'indexation des salaires.

A cela s'ajoute, côté diminution des recettes, l'impact de la RIE3 qui ampute les recettes fiscales de plus de 5 millions, trou comblé par la compensation cantonale de 3,3 millions et la hausse du produit des autres impôts (essentiellement due à l'augmentation du taux communal décidée l'année passée).

Dans cette même page 3, le rapport de majorité reprend un tableau présenté à la commission par le municipal des finances, qui veut démontrer pédagogiquement que la marge de décision de la municipalité est très restreinte et ne porte que sur 3 millions « sur lesquels il existe des choix possibles en théorie ». Si le fond est juste, on s'aperçoit que ce tableau est inexact, ne serait-ce que parce qu'il est incomplet.

En annexe1 de ce rapport, nous faisons figurer notre propre tableau (discuté avec le chef du service finances). Il s'appuie sur les différences budget à budget des totaux de charges et de revenus (pages 113 et 115) : Charges 2019 : 168'556'500 – charges 2018 : 150'955'500 = + 17'601'000 / Revenus 2019 : 159'433'400 – revenus 2018 : 149'818'700 = + 9'641'700. La conclusion rejoint celle du municipal, et conclut à un choix « autonome » sur 2,95 millions.

Il est donc évident que présenter un budget équilibré tiendrait du miracle, pas de la politique !

## **L'impact réel de la RIE3 et la responsabilité de ses promoteurs**

Lors du vote sur la RIE3 cantonale, le groupe Décroissance-Alternatives avait annoncé une baisse de recettes de 3,9 millions, et s'était fait traiter de démagogue. Le calcul était pourtant trop optimiste, puisque la perte est en fait de 5,14 millions (comparaison budget 2018 – budget 2019). La compensation cantonale arrachée de haute lutte au Conseil d'Etat ramène la perte à 1,84 million... si l'on ne considère que la colonne des recettes.

Mais ce n'est qu'une face de la pièce ! Au volet fiscal de la RIE3 cantonale s'ajoutait un « volet social », avec comme mesure phare la limitation des cotisations aux caisses maladie à 12 % puis 10 % du revenu, par voie de subsides aux assurés. La plupart des observateurs ont d'ailleurs signalé que sans ce volet social, la RIE3 n'aurait pas passé la rampe. Mais aujourd'hui, on subit le retour de bâton de ces avancées sociales, par le gonflement de la facture sociale de 2,3 millions (le seul compte 751.3515.04 - participation aux dépenses de l'assurance maladie, passe de 1,54 million en 2018 à 2,7 millions en 2019 !). Ce sont donc bien les communes qui paient ainsi une bonne partie de la décision cantonale. On peut ainsi calculer que l'effet négatif de la RIE3 sur notre budget est globalement d'au moins 3,5 millions.

La commune n'y peut rien, certes. Mais les partis qui proposent aujourd'hui de refuser le budget 2019 sont ceux-là mêmes qui ont défendu la RIE3 lors du vote cantonal. Le projet fédéral RIE3 prévoyait au moins d'équilibrer un peu le cadeau fiscal en supprimant l'imposition réduite des holdings, sociétés de domicile et sociétés mixtes, et aurait donné lieu à une compensation fédérale. Mais le Conseil d'Etat a décidé d'appliquer la RIE3 cantonale malgré le refus de la loi fédérale, et donc sans ces recettes supplémentaires, un Conseil d'Etat constitué du PLR, du PS et des Verts, qui proposent aujourd'hui de voter non au budget...

## Tout chambarder ou laisser passer l'orage ?

Les chambres fédérales ont remis sur le métier une nouvelle RIE (RFFA, contre laquelle un référendum est en cours), qui devrait améliorer les recettes fiscales.

D'autre part, les augmentations de charges de la facture sociale pour notre commune sont pour une partie conjoncturelles, découlant du bon résultat de l'année passée. Le résultat 2019 devrait faire revenir le balancier vers une facture plus légère.

Il y a donc des raisons consistantes de penser que le résultat de cette année n'est pas destiné à se répéter. Encaisser le choc pour 2019 et voir venir nous semble préférable à refuser le budget pour couper à la hache dans des services nécessaires qui manqueront demain.

## Les millions de la Fête

Le rapport de majorité, porte-parole des explications municipales répète que *«le modèle 2019 est complètement différent [de celui de 1999]»*, de façon à éviter la comparaison entre l'excédent de recettes de 2'165'893.– pour la commune obtenu en 1999 (Communication 12/2000, cf. annexe 2), et la dite «opération blanche» visée aujourd'hui. Cette année, comme le dit le rapport de majorité, *«la ville a chiffré des prestations et un coût à un moment T»*, *«les prestations sont reprises dans la convention avec leur chiffrage par service»* et *«toute prestation supplémentaire demandée par la Fête nécessitera un devis et un paiement complémentaire»* (rapport. p. 6), alors qu'en 1999, les frais des services communaux n'auraient pas été pleinement comptés. Cela n'est pas exact, comme le montre l'extrait des comptes 1999 (annexe 2, chapitre 199), qui ne diffère pas essentiellement du chapitre 189 de ce budget.

Le même rapport nous signale d'ailleurs que *«pour toutes les procédures administratives la confrérie paiera normalement les émoluments, par exemple pour des mises à l'enquête»*... affirmation aussitôt contredite dans la parenthèse qui suit: *«ce poste est pris en charge par la commune»*.

On remarque également dans l'annexe à la convention (p. 20) qu'entre le «temps T» de juin 2018 et le «temps T» du 5 octobre 2018, 1'169'000.– de frais de personnel ont été exonérés, ainsi que deux postes plus modestes à la direction de l'urbanisme pour 88'000.–. Ce qui signifie un cadeau de 1'257'000.– à la Confrérie de Vignerons.

Quant à la mise à disposition du domaine public, le rapport affirme *«qu'il n'y aura pas de tarif spécifique plus cher pour utiliser le domaine public qu'une autre manifestation»*. La convention (art 10 et 11) stipule en effet que *«La Confrérie est autorisée par la Commune à installer, dans les zones figurant en violet sur le plan (annexe 1 de la convention) et à des emplacements préalablement déterminés en accord avec cette dernière exclusivement, des installations temporaires FDV 2019 (arène, scènes, cantines, stands commerciaux et d'animation, tentes et autres aménagements nécessaires au bon déroulement de la Fête)»* et que *«la Confrérie est autorisée à prélever auprès des exploitants des installations temporaires FDV 2019 une redevance, dont il lui appartient de fixer le montant»*. On en voit le résultat en page 14 de la Convention: la commune concède à la Confrérie 9000 m2 de domaine public, destinés *«uniquement aux locations des surfaces utilisées pour les stands»* pour la somme de 142'661.– que la Fête reloue à 300.– le m2, soit **potentiellement une recette de 2'700'000.–**. Il faut bien souligner que les surfaces mises à disposition ne sont pas destinées à une quelconque utilisation festive ou culturelle, mais bien à une activité commerciale («cantines, stands commerciaux et d'animation»).

Pour être exhaustif, il faudrait encore tenir compte des autres surfaces concédées à la Confrérie et où seront implantées des activités commerciales comme des restaurants, et évaluer le prix de location des Galeries du Rivage pour un «Club de nuit» à l'aune des pratiques du marché pour ce genre d'activité.

Tout ceci étant signé en bonne et due forme, que peut faire le Conseil communal sinon déplorer le **contraste frappant entre un budget difficile et la grande générosité à l'égard de la Confrérie** : rien que dans ce domaine, il y avait un potentiel d'amélioration du budget de plusieurs millions (au moins 3,5 millions).

En ce qui concerne la **voirie**, il est prévu «une convention complète» «qui sera signée prochainement dès l'instant où la confrérie aura fait connaître précisément leurs besoins (sic)». Or la convention en page 20 mentionne trois lignes comme devant faire partie de cette future convention pour un total de 381'000.– : 25 personnes voirie pour 264'000.–, 0,40 EPT direction de l'urbanisme pour 61'200.–, et 0,33 EPT direction de l'urbanisme pour 27'000.–. **La moindre des choses pour affirmer la volonté municipale de récupérer effectivement cette somme serait de l'inscrire au budget**, comme c'est le cas pour les postes faisant l'objet de la convention générale déjà signée.

Evidemment, on nous dira qu'il faut tenir compte du fait que, comme le dit l'abbé-président François Margot, «malgré nos 100 millions de budget. il n'est pas simple de réaliser l'équilibre avec une fête de cette envergure» (24 heures du 28 novembre 2018). A quoi on rétorquera que le gigantisme de cette édition est un choix libre et – en principe – responsable de la Confrérie, et non celui de la commune.

## Du personnel pour des prestations nécessaires

Renoncer à toute augmentation de personnel ne réduirait les charges que de 1,5 million, alors que la seule vraie vertu de ce budget tient justement dans le fait qu'il reconnaît que certains services à la population ne sont actuellement pas satisfaits, et que la réalisation de projets nécessaires comme le plan directeur et les plans d'affectation, la réforme du secteur gérances, l'accueil de la petite enfance... ne se fera pas sans personnel supplémentaire.

Diverses interventions lors des réunions de la commission des finances ont montré que c'est surtout sur ces postes que se concentreraient les demandes «d'amélioration» du budget si le Conseil communal venait à refuser le budget. Nous ne pouvons accepter cette perspective, et rappelons que ces postes ne grèvent pas plus le budget communal que n'importe quelle autre ligne budgétaire proposée. Les économies, s'il doit y en avoir – et nous en proposerons quelques-unes – doivent se faire ailleurs.

## Conclusions

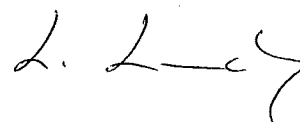
La municipalité a d'ores et déjà annoncé qu'elle avait entendu la Commission des finances et qu'elle allait amender son propre budget. Cela n'aurait dès lors guère de sens de proposer d'approuver les conclusions d'un préavis déjà caduc.

Les soussignés vous invitent donc avant tout à discuter de ce projet de budget après avoir accepté d'entrer en matière.

Pour la minorité de la commission :

Alain Gonthier

Laurent Lavanchy



## Annexe 1

| Les composantes du déficit : VARIATIONS budget 2019 / budget 2018         |                    |                              |                     |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------|---------------------|
|                                                                           | Charges en plus    | Variation impôts et recettes | Excédent de charges |
| <b>Budget 2018</b>                                                        |                    |                              | <b>-1'136'800</b>   |
| <b>Variations</b>                                                         |                    |                              |                     |
| Péréquation                                                               | -1'560'000         |                              |                     |
| Facture sociale (net selon brochure)                                      | -2'362'100         |                              |                     |
| Transports publics (VMCV)                                                 | -872'700           |                              |                     |
| Réseau REVE (Réseau enfance Vevey et environ) (arrondi)                   | -600'000           |                              |                     |
| Autorités et personnel: charges liées (GESPER, indexation et assurances)  | -1'800'000         |                              |                     |
| Intérêts passifs (diminution)                                             | 388'700            |                              |                     |
| Amortissements                                                            | -701'200           |                              |                     |
| Fête des Vignerons, dépenses selon convention signée (Brochure p. 8, 189) | -3'082'000         |                              |                     |
| FdV, hors convention, biens, services, marchandises (préavis, p. 8)       | -142'700           |                              |                     |
| FdV, hors convention, personnel aux. voirie 410.3012 (budget détaillé).   | -100'000           |                              |                     |
| Imputations internes                                                      | -3'821'900         |                              |                     |
| <b>Total charges liées</b>                                                | <b>-14'653'900</b> |                              | <b>-14'653'900</b>  |
| Augmentation de la masse salariale                                        | -1'533'760         |                              |                     |
| Biens, services, marchandises hors FdV                                    | -864'600           |                              |                     |
| Autres charges                                                            | -548'740           |                              |                     |
| <b>Total des charges propres à la commune</b>                             | <b>-2'947'100</b>  |                              | <b>-2'947'100</b>   |
| <i>Total charges (brochure p. 113)</i>                                    | <i>-17'601'000</i> |                              |                     |
| Impôts sur le bénéfice net (suite RIE3)                                   |                    | <b>-5'140'000</b>            |                     |
| Impôts sur les personnes physiques                                        |                    | 2'873'000                    |                     |
| Autres impôts                                                             |                    | 12'000                       |                     |
| <b>Total impôts</b>                                                       |                    | <b>-2'255'000</b>            |                     |
| Compensation cantonale RIE3                                               |                    | 3'300'000                    |                     |
| Imputations internes                                                      |                    | 3'821'900                    |                     |
| Fête des Vignerons, recettes selon convention signée (189)                |                    | 3'082'000                    |                     |
| Autres recettes                                                           |                    | 1'665'800                    |                     |
| <b>Total recettes (Brochure p. 115)</b>                                   |                    | <b>9'614'700</b>             | <b>9'614'700</b>    |
|                                                                           |                    |                              |                     |
| <b>Excédent de charges total 2019</b>                                     |                    |                              | <b>-9'123'100</b>   |

Annexe 2 Extrait des comptes de l'année 1999, communication 12/2000 du 31 mars 2000

|                                                                              | Comptes 1999        |                     | Budget 1999      |                  |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------|------------------|
|                                                                              | Charges             | Revenus             | Charges          | Revenus          |
| <b>199 FETE DES VIGNERONS 1999</b>                                           | <b>3'386'778.10</b> | <b>3'386'778.10</b> | <b>2'886'600</b> | <b>2'886'600</b> |
| 199.3012 Salaires pour prestations services sécurité et ambulances           | 73'267.20           |                     | 75'000           |                  |
| 199.3012.01 Heures supplémentaires du personnel communal                     | 35'101.45           |                     |                  |                  |
| 199.3013 Soldes pour prestations du service du feu                           | 164'130.85          |                     | 170'000          |                  |
| 199.3135 Achats matériel/fournitures pour signalisation et travaux divers    | 34'508.25           |                     | 40'000           |                  |
| 199.3141 Frais de remise en état de mobilier et d'installations              | 7'446.50            |                     |                  |                  |
| 199.3141.01 Frais de remise en état de bâtiments                             | 34'463.15           |                     |                  |                  |
| 199.3142 Aménagement Place de la Gare et parkings en ville                   | 76'112.74           |                     | 90'000           |                  |
| 199.3142.01 Frais de nettoyage supplémentaire du domaine public              | 45'074.90           |                     | 60'000           |                  |
| 199.3142.02 Travaux préparatoires d'aménagement de la Grande Place           | 98'322.55           |                     | 50'000           |                  |
| 199.3143 Boudlage du périmètre de la fête                                    | 13'741.90           |                     | 50'000           |                  |
| 199.3143.01 Installation de panneaux d'information                           | 47'263.45           |                     | 50'000           |                  |
| 199.3165 Compensation du manque à gagner sur locations Théâtre/Del Castillo  | 30'000.00           |                     | 30'000           |                  |
| 199.3170 Manifestation du 1er août 1999                                      | 68'172.10           |                     | 120'000          |                  |
| 199.3185 Tenue du budget et de la comptabilité de la Fête des Vignerons 1999 | 20'000.00           |                     | 20'000           |                  |
| 199.3188 Ramassage supplémentaire des déchets et ordures ménagères           | 121'326.05          |                     | 120'000          |                  |
| 199.3189 Frais de déménagement                                               | 2'450.00            |                     |                  |                  |
| 199.3195 Compensation du manque à gagner sur les parcomètres                 | 175'000.00          |                     | 175'000          |                  |
| 199.3653 Ville en Fête, 2ème strate                                          | 174'503.10          |                     |                  |                  |
| 199.3804 Attribution au fonds de réserve pour réaménagement Grande Place     | 515'000.00          |                     | 515'000          |                  |
| 199.3804.01 Attribution au Fonds de réserve pour investissements futurs      | 1'650'893.91        |                     | 1'321'600        |                  |
| 199.4232 Location terrains La Veyre (parking périphérique)                   |                     | 6'970.00            |                  |                  |
| 199.4271 Loyers bureaux Hôtel de Ville et Grande Place                       |                     | 86'549.20           |                  | 86'600           |
| 199.4362 Remboursement de frais par la Confrérie des Vignerons               |                     | 38'834.80           |                  |                  |
| 199.4369 Redevance de 8 % sur la billetterie de la fête                      |                     | 3'254'424.10        |                  | 2'800'000        |